

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor tenue le 1 mai 2017, à 19 h30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Marco Poulin, Gino Vachon et Jérôme Bélanger et Madame les Conseillères Louise Senécal et Nancy Lessard formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

RÉSOLUTION 2017-05-118

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1)

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale

Il est résolu de proclamer la municipalité de Saint-Victor municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 18 MAI 2017



Kathleen Veilleux
Directrice générale